



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de la solidarité et de l'emploi

**Office cantonal de l'inspection et des relations du travail**

OCIRT  
Relations du travail  
Case postale 1255  
1211 Genève 26 La Praille

**Aux entreprises apparentées au secteur concerné**

N. réf. MD/JDC/DM

Genève, le 26 juillet 2010

Concerne : **Usages professionnels, personnel d'exploitation du**

**SECOND OEUVRE à Genève**

- Gypserie - peinture et décoration
- Charpente, menuiserie, ébénisterie
- Étanchéité, couverture, toiture et façade
- Vitrerie, encadrement, miroiterie, réparation de stores
- Revêtements d'intérieurs
- Marbrerie
- Décoration d'intérieur et courtepointrière
- Carrelage et céramique

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les usages professionnels de votre secteur sont complétés ainsi :

**PONT DE FIN D'ANNÉE (jours fériés et vacances de fin d'année 2010-2011)**

**Tableau de fermeture des ateliers et chantiers.** Selon les usages 2008, il n'est plus obligatoire qu'une semaine de vacances coïncide avec le pont de fin d'année et le 2 janvier n'est pas férié. Toutefois, il est recommandé une fermeture des ateliers et chantiers de fin 2010 et début 2011, selon les modalités suivantes:

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16

5 jours ouvrables payés comme vacances (24,27,28,29,30 décembre 2010)

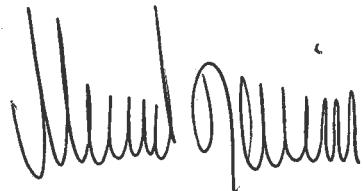
1 jour férié indemnisé (31 décembre 2010)

2 jours fériés, 25 décembre 2010 et 1<sup>er</sup> janvier 2011 tombant sur un samedi ne sont pas compensés

---

Le travail s'arrêtera le **jeudi 23 décembre 2010 au soir** et reprendra le **lundi 3 janvier 2011**.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer,  
Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Muriel Devins  
Adjointe administrative

NB : Pour vos soumissions vous pouvez commander notre attestation par e-mail à :

<http://www.geneve.ch/ocirt/relationdutravail/attestation.asp>